

Saint-Jean-de-Védas,  
Le 6 décembre 2022

Aux conseillers municipaux

Objet : Convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

*Cher(e)s collègues,*

Le Conseil Municipal se réunira le **MARDI 13 DECEMBRE 2022 à 18H30** à la salle des Granges.

### ORDRE DU JOUR

#### I - Informations diverses

#### II - Compte rendu des décisions prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales)

- D314-2022 : Location de la salle des conférences
- D315-2022 : Marché M2022-03 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction neuve du Pôle Enfance et Jeunesse de la ville de Saint-Jean-de-Védas
- D316-2022 : Location de la salle des Familles
- D317-2022 : Location de la salle des Granges et de la salle des Familles
- D318-2022 : Mise à disposition de la salle de la Cheminée à une association védasienne
- D319-2022 : Attribution du marché d'assurance dommages ouvrage pour la réhabilitation de l'école Les Escholiers
- D320-2022 : Mise à disposition de la salle de la Cheminée à une association védasienne
- D321-2022 : Mise à disposition de la salle de la Cheminée à une association védasienne
- D322-2022 : Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'ingénierie financière pour la réalisation de projets d'investissement de la ville de Saint-Jean-de-Védas - M2022-07
- D323-2022 : Renouvellement de l'adhésion au SILO+ pour le théâtre du Chai du Terral
- D324-2022 : Convention de partenariat
- D326-2022 : Location de la salle des Familles
- D327-2022 : Location de la salle des Familles
- D328-2022 : Contrat de cession
- D329-2022 : Contrat de cession
- D330-2022 : Convention d'action culturelle
- D331-2022 : Convention d'action culturelle
- D332-2022 : Avenant n°2 - M2021-14 Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Escholiers via ENERGIESPRONG
- D333-2022 : Utilisation du chapitre des dépenses imprévues
- D334-2022 : Convention d'accueil en résidence - ASCL - TELETHON 2022

**III - Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 novembre 2022**

**IV - Délibérations**

**Administration - Finances**

1. Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 – JP. PIOT
2. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023 – JP. PIOT
3. Rendu compte de l'utilisation des crédits de « Dépenses imprévues » - JP. PIOT
4. Nomenclature M57 – Adoption préalable du règlement budgétaire et financier (RBF) – JP. PIOT

**Administration - Affaires générales**

5. Ouverture dominicales 2023 des commerces de détail – JP. PIOT

**Administration - Personnel**

6. Modification du tableau des effectifs – V. FABRY
7. Instauration de l'allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans – V. FABRY
8. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires et à la mission de suivi et d'assistance au contrat du CDG34 – V. FABRY

**Vie associative**

9. Subventions de projets 2022 aux associations de la Commune – P. HIVIN
10. Règlement d'utilisation des Gymnases Jean-Baptiste Mirallès et La Combe – P. HIVIN

**Enfance-Jeunesse**

11. Modification de la carte scolaire – V. PENA

**V - Questions écrites/orales**

Vous trouverez, jointe à la présente convocation, la note de synthèse des dossiers soumis à délibération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous,*

**François RIO,**

**Maire de Saint-Jean-de-Védas**

